

Bulletin d'information sur les pesticides

N°9 – Septembre 2022

Actualités associatives



France : Manifestation contre la production du fipronil chez BASF à Genay

Le 1^{er} Juin 2022, des faucheurs volontaires d'OGM des départements du Rhône (69) et de la Loire (42), se sont rendus [à l'usine BASF](#) à Genay, productrice de régent TS, un insecticide ayant comme principe actif le Fipronil, [interdit](#) à la vente en France depuis le 24 février 2004. Le fipronil n'est plus non [plus autorisé](#) dans l'Union européenne depuis 2017. Il est [considéré](#) par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) comme présentant « un risque aigu élevé » pour les abeilles.

Vêtus d'une combinaison de protection intégrale, accompagnés d'abeilles mortes répandues sur une ruche marquée d'une croix blanche, les quarante

militants-faucheurs présents lors de la manifestation ont tenu une conférence de presse et alerté du fléau des pesticides interdits en France, mais encore produits, comme ici, dans cette usine de BASF, avec des banderoles dénonçant les risques pour les populations d'abeilles et pour l'environnement d'un tel pesticide : « BASF hors la loi, tueur d'abeilles », « BASF empoisonneur de l'environnement ».

C'est lors d'une « inspection citoyenne » dans cette même usine, opérée le 4 mars 2022, que les faucheurs avaient découvert des fûts de pesticides interdits, dont le Régent TS.

Bien que la [loi](#) du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi EGalim) ait acté de l'interdiction de la production, du stockage et de l'exportation de « produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives non approuvées pour des raisons liées à la protection de la santé humaine ou animale ou de l'environnement » à partir de janvier 2022, le [décret](#) d'application du 23 mars 2022 indique qu'une nouvelle étude sur les conséquences économiques de l'arrêt de la commercialisation est nécessaire pour chaque produit chimique, avant de fixer par arrêté interministériel une date définitive d'interdiction totale. L'activité dénoncée lors de la manifestation, à savoir la fabrication par l'usine du Régent TS, interdit d'utilisation en Europe, et son exportation, reste une activité légale !

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)